

commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre lui et sa femme ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'il peut avoir intentée en justice contre quelqu'un pour cause de relations criminelles avec sa dite femme; et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, sa femme, en vertu d'un contrat ou autrement, avec son consentement, vivait séparée de lui et dispensée par lui, en tant qu'il le pouvait faire, des devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Macdonald, a proposé :

Que la soixante-douzième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de George Branford Cox tel que recommandé dans le quatrième rapport du comité des ordres permanents et des bills prévus.

Objection ayant été faite à la dite motion,

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable McDonald, il a été ordonné, que la dite motion soit prise en considération par la Chambre, vendredi prochain.

L'honorable M. Read a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à Ferry Emily Jane Terry."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. McInnes, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le vingt-sixième jour de février courant et qu'avis de cette lecture soit affiché aux ports de la Chambre; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que la dite Ferry Emily Jane Terry soit entendue par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à Charles Hunter Terry et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par son conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut alléguer contre le dit bill.

Que la dite Ferry Emily Jane Terry compareisse devant cette Chambre, le dit vingt-sixième jour de février courant pour être interrogée à la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, afin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir commis son mari, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre sa femme et lui ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce; et si, au temps de l'adultère dont elle se plaint, son mari, en vertu d'un contrat ou autrement avec son consentement, vivait séparé d'elle et dispensé par elle en tant qu'elle le pouvait faire des devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, il cohabitait avec elle comme son mari.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Alexander a proposé :

Que cette Chambre est d'opinion que le portrait de l'honorable sir David Lewis Macpherson, ex-président du Sénat ne devrait pas être gardé dans le couloir du Sénat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit .

CONTENT :

L'honorable M. Alexander.